

La Palestine devient Etat observateur à l'ONU

dimanche 20 janvier 2013

La Palestine est devenue jeudi Etat observateur aux Nations unies, lors d'un vote historique à l'Assemblée générale de l'ONU, malgré l'opposition des Etats-Unis et d'Israël.

Sommaire

- [Scènes de liesse dans les territoires palestiniens](#)
- [Quand Mahmoud Abbas écrit l'Histoire](#)
- [Dixit](#)
- [La résolution palestinienne en huit points](#)

Le vote de cette résolution, qui fait de "l'entité" palestinienne un "Etat observateur non membre", a été acquis à une majorité confortable mais pas écrasante de 138 voix pour, 9 contre et 41 abstentions.

Cette nouvelle stature internationale, qui donne aux Palestiniens accès à des agences de l'ONU et des traités internationaux, constitue une victoire diplomatique majeure. Mais elle expose l'Autorité palestinienne à des représailles financières américaines et israéliennes.

Avant le vote, le président palestinien Mahmoud Abbas a affirmé que l'Assemblée allait signer l'"acte de naissance" d'un Etat de Palestine.

Il a estimé qu'il s'agissait de la "dernière chance de sauver la solution à deux Etats" (Israël et un Etat palestinien) et a promis de "tenter de ranimer les négociations" de paix avec Israël, au point mort depuis plus de deux ans, sans toutefois prendre d'engagements précis.

Israël s'est montré aussi très critique envers ce nouveau statut accordé aux Palestiniens. Le Premier ministre Benjamin Netanyahu a dénoncé le discours prononcé avant le vote par le président Mahmoud Abbas, le qualifiant de "diffamatoire et venimeux, rempli de propagande fallacieuse contre l'armée israélienne et les citoyens d'Israël". "La décision de l'ONU ne changera rien sur le terrain. Il n'y aura pas d'Etat palestinien sans arrangements garantissant la "Pas une solution suffisante."

Le Vatican a quant à lui "salué" le vote de l'ONU mais a jugé que ce n'était "pas une solution suffisante aux problèmes de la région".

Scènes de liesse dans les territoires palestiniens

Les Palestiniens sont descendus dans les rues pour fêter ce moment historique.

Le mouvement islamiste palestinien Hamas, au pouvoir à Gaza et qui avait officiellement cautionné l'initiative du président Abbas, a lui qualifié le vote de "victoire". Le chef du gouvernement du Hamas à Gaza, Ismaïl Haniyeh, a salué vendredi comme "une victoire diplomatique et politique considérable" le statut d'Etat observateur attribué par l'ONU à la Palestine, appelant à "l'unité sur une stratégie de résistance".

"Ce qu'il s'est passé à l'Assemblée générale de l'ONU est le couronnement de la persévérance, des luttes et des sacrifices du peuple palestinien et confirme la victoire remportée à Gaza", a déclaré M. Haniyeh

dans un discours, en référence à la confrontation avec l'armée israélienne, qui a coûté la vie à 174 Palestiniens et six Israéliens, entre le 14 et le 21 novembre.
(AFP)

Quand Mahmoud Abbas écrit l'Histoire

Le 29 novembre dernier, Mahmoud Abbas a écrit une page d'Histoire. Malgré les menaces de rétorsion de la part d'Israël et les tentatives de dissuasion de la part des Etats-Unis et de quelques pays européens, le raïs a obtenu de l'Assemblée générale de l'Onu la reconnaissance implicite d'un Etat palestinien.

En lui demandant notamment d'entériner l'adhésion des Palestiniens à l'Onu comme Etat non membre, à statut d'observateur.

Les Palestiniens ne se font pas d'illusions. Ce n'est pas en élevant leur statut à l'Onu d'"entité observatrice" (l'OLP) à celui d'"Etat" observateur qu'ils chasseront l'occupation israélienne. Leur quotidien ne changera pas encore du jour au lendemain. Mais ils auront gagné une légitimité universelle qui, espèrent-ils, leur permettra de se mesurer à Israël "d'égal à égal".

M. Abbas n'a pas seulement repoussé les pressions étrangères lui enjoignant d'abandonner complètement cette démarche. Il a également repoussé la demande des Etats-Unis et d'Israël d'"édulcorer" sa résolution, de façon à la rendre moins "menaçante" pour l'Etat juif. Il a notamment refusé de s'engager à ne jamais traduire des Israéliens devant la Cour pénale internationale à laquelle les Palestiniens auront accès comme Etat.

Renée-Anne Gutter, correspondante à Jérusalem, LLB.

LLB, [Mis en ligne le 30/11/2012](#)

Dixit

Leila Shahid : "L'Etat existe. Il est constitué de la Cisjordanie, de Jérusalem-Est et de Gaza. Il a un représentant élu, qui est observateur aux Nations unies sous le nom d'OLP depuis 1974, et de Palestine depuis 1988. L'Etat est un droit pour lequel nous nous battons depuis 64 ans. Nous l'avons mais il est sous occupation militaire. Nous demandons la reconnaissance des frontières de cet Etat, de la capitale de cet Etat, de l'intégrité de cet Etat dans ces frontières-là et d'une solution juste à l'égard des réfugiés. Nous demandons que soit reconnu que notre territoire est occupé par l'armée israélienne, et que les négociations, que nous sommes prêts à reprendre avec les Israéliens sous l'égide des Nations unies, mènent à l'indépendance et à la souveraineté totale de cet Etat."

LLB, [Mis en ligne le 29/11/2012](#)

La résolution palestinienne en huit points

Voici les huit points qui ponctuent le projet de résolution (version provisoire) que l'Autorité palestinienne soumet ce jeudi à l'approbation de l'Assemblée générale des Nations unies.

L'Assemblée générale, ()

1. Réaffirme le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance dans son Etat de Palestine sur base des frontières d'avant 1967 ;
2. Reconnaît qu'à ce jour, 132 Etats membres des Nations unies ont accordé la reconnaissance à l'Etat de Palestine ;
3. Décide d'accorder à la Palestine le statut d'Etat observateur dans le système des Nations unies, sans préjudice pour les droits acquis, les privilèges et le rôle de l'Organisation de libération de la Palestine en tant que représentant du peuple palestinien, selon les résolutions et les procédures appropriées ;
4. Formule l'espoir que le Conseil de sécurité envisagera favorablement la candidature soumise le 23 septembre 2011 par l'Etat de Palestine pour admission en tant que membre à part entière des Nations unies ;
5. Affirme sa détermination à contribuer à la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien et à la concrétisation d'un accord de paix au Proche-Orient qui mette fin à l'occupation commencée en 1967 et réponde à la vision de deux Etats, un Etat de Palestine indépendant, souverain, démocratique, contigu et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec Israël et ses autres voisins, sur base des frontières d'avant 1967, avec présentation des frontières à définir dans les négociations du statut final ;
6. Exprime le besoin urgent de reprendre et accélérer les négociations dans le cadre du processus de paix au Proche-Orient, basé sur les résolutions appropriées des Nations unies, la Conférence de Madrid, incluant le principe de terre pour la paix, l'Initiative arabe de paix et la Feuille de route du Quartette, pour la réalisation d'un accord de paix juste, durable et complet entre les parties palestinienne et israélienne qui résolvent toutes les questions fondamentales en suspens, dont celles des réfugiés palestiniens, de Jérusalem, des implantations (colonies, NdlR), de la sécurité, de l'eau et des prisonniers ;
7. Exhorte tous les Etats, les agences spécialisées et les organisations du système des Nations unies à continuer de soutenir et d'assister le peuple palestinien dans la réalisation de son droit à l'autodétermination, à l'indépendance et à la liberté ;
8. Demande au Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution et de rendre compte à l'Assemblée générale endéans les trois mois des avancées faites en ce sens.

LLB, [Mis en ligne le 29/11/2012](#)